

SERVICES
TECHNIQUES

..°..°-

ADMINISTRATIF

..°..°-

ST/JZ/JDA/EL/SD

DOMAINE : Vente avec véhicule sur domaine public

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
ARRETE DU MAIRE N°054/26

Département de
SEINE-ET-MARNE

..°..°-

Canton de
PONTAULT-COMBAULT

..°..°-

Commune de
ROISSY-EN-BRIE

Objet : Prolongation d'autorisation pour la vente alimentaire avec véhicule, stationnement sur le parking de la gare aux emplacements destinés aux food trucks, à Roissy-en-Brie, afin d'effectuer la vente occasionnelle de produits alimentaires, tous les jeudis, du jeudi 12 mars 2026 au jeudi 11 juin 2026.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°57/2021 en date du 28 juin 2021 portant fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics,

VU la décision n°123/2025 en date du 29 août 2025 portant sur la révision des tarifs de droits de voirie ;

CONSIDERANT la demande de Monsieur Yves PERERA, domicilié 27 rue Léon Menu, 94360 Bry-sur-Marne, qui sollicite l'autorisation de stationner son camion « Viêt Délice » sur le parking de la gare aux emplacements destinés aux food trucks à Roissy-en-Brie, afin de vendre diverses denrées alimentaires ainsi que des boissons non alcoolisées.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Yves PERERA est autorisé à stationner son camion « Viêt Délice » à Roissy-en-Brie, sur le parking de la gare aux emplacements réservés aux food trucks, les jeudis de 17h00 à 22h30, afin de vendre des denrées alimentaires ainsi que des boissons non alcoolisées à partir du jeudi 12 mars 2026 jusqu'au jeudi 11 juin 2026.

Article 2 : Monsieur Yves PERERA devra s'acquitter des droits de voirie fixée à 16,23 € par jour. Un titre de recette sera émis à cet effet.

Article 3 : MM - Mme - le Maire de Roissy-en-Brie,
- le Trésorier Principal de Chelles,
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,
Le 1er Adjoint délégué en charge de l'urbanisme,
de l'environnement, des grands projets, des
travaux et des quartiers



Jonathan ZERDOUN

Signé électroniquement par :
Jonathan ZERDOUN
Le 20/03/2026 à 11:00